ASSEMBLÉE DES **PARENTS** D'ELÈVES DU COLLÈGE D'ARINTHOD

17 Septembre 2018

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELÈVES DU COLLÈGE D'ARINTHOD

STATUTS

- o Créée en 2016, l'association souffle sa deuxième bougie cette année.
- Association loi 1901, elle a pour objectifs :
 - de chercher, en accord avec l'administration du collège, les meilleures mesures à prendre dans l'intérêt général des enfants,
 - de lui signaler les imperfections qui auraient pu échapper à sa vigilance,
 - de servir d'intermédiaire entre elle et les parents,
 - de faciliter les rapports entre les autorités supérieures dont relève le collège et les parents,
 - et de représenter les parents auprès des pouvoirs publics.

Ceci sans se substituer au rôle pédagogique des enseignants.

- L'association a également pour vocation:
 - de proposer des activités festives, sportives, culturelles;
 - de participer financièrement aux sorties et voyages des élèves du Collège d'Arinthod;
 - de faire des dons (FSE, AS, ..);
 - et de proposer des initiatives pour répondre aux besoins matériels des élèves (kits de rentrée,...).

ACTIONS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018

o Kits de rentrée scolaire

o Bal des 3èmes

MEMBRES DE L'ASSOCIATION

- Le bureau :
 - Présidente : Séverine BENACCHIO
 - Vice-Présidente : Jessica LEVEQUE
 - Trésorière :
 - Trésorière adjointe : Emilie DI CATALDO
 - Secrétaire: Patricia GANNEVAL
 - Secrétaire adjointe : Emmanuelle JACQUEMIN
- + tous les autres parents membres, actifs au sein de l'association ou non.
- o Adhésion = 1€

PROJETS 2018/2019

• Kits de rentrée scolaire : projet d'ores et déjà finalisé

o Opération pizza pour les rencontres parents/profs

• Ventes diverses (biscuits, chocolats,...)

o Bal des 3èmes

COMMENT S'INVESTIR AU COLLÈGE?

EN ÉTANT MEMBRE DE L'APEA

- o Toutes les actions menées par l'APEA ne peuvent se réaliser sans l'investissement des parents.
- Nous recherchons des bénévoles
 - pour donner de leur temps,
 - voir un peu plus en s'investissant dans le bureau (il nous manque une trésorière cette année).

EN ÉTANT PARENT DÉLÉGUÉ AUX CONSEILS DE CLASSE

• Qu'est-ce qu'un conseil de classe?

- « Lieu de décision pour l'évaluation des élèves au collège et au lycée, notamment en matière d'orientation,
- le conseil de classe est aussi un lieu de dialogue et de concertation entre tous les acteurs de la communauté éducative, en particulier, les élèves et les parents par le biais de leurs représentants.
- Le conseil de classe s'attache à évaluer le travail et les résultats de chaque élève, dont il examine le projet personnel, afin de l'aider dans sa scolarité et ses choix d'études.
- Il se réunit au moins 3 fois par an.
- Il a un rôle déterminant lors de la réunion du dernier trimestre et émet des propositions d'orientation qui préparent la décision du chef d'établissement. »

EN ÉTANT PARENT DÉLÉGUÉ AUX CONSEILS DE CLASSE

• Quel est le rôle du parent délégué?

- C'est représenter <u>tous</u> les parents d'élèves de la classe et transmettre, lors du conseil de classe, les éventuelles difficultés rencontrées afin d'y trouver des solutions.
- Pour chacune des classes du collège d'Arinthod, 2 parents doivent être nommés pour être représentants des parents d'élèves lors des conseils de classe. L'un est titulaire, l'autre suppléant.
- En cas d'absence, il sera nécessaire de nous en avertir pour qu'un remplaçant puisse être désigné.

EN ÉTANT PARENT ÉLU AU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DANS LES DIFFÉRENTES COMMISSIONS DU COLLÈGE

QUI ?		Les différentes commissions	Combien ?	Quand ?
Rôle : adopter les projets, le budget et le règlement intérieur, donner son avis, délibérer sur questions relatives au	6 titulaires 6 suppléants (se répartissent dans les 4 commissions ci-contre)	Commission permanente Préparer le Conseil d'Administration	3 titulaires + 3 suppléants	17h
		Conseil de discipline Statue sur le cas d'élèves n'ayant pas respecté le règlement intérieur	3 titulaires + 3 suppléants	A définir avec les parents et les professeurs des élèves concernés
		Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté Elaboration, mise en œuvre et évaluation d'un projet éducatif	2 titulaires + 2 suppléants	17h
		Commission éducative Rôle de prévention et d'éducation face à des comportements à risques	1 titulaire + 1 suppléant	Sur le temps scolaire
		Commission hygiène et sécurité Etudie projets de formation à la sécurité, amélioration des conditions d'hygiènes. Réflexions proposées au CA	2 titulaires + 2 suppléants	En cas de besoin
		Commission menus Collaboration avec administration, gestionnaire et cuisinier pour proposer repas variés, éducation au goût(sera peut-être intégrée au CVC)	2 titulaires + 2 suppléants	heure repas + temps scolaire
		Commission fonds social Instruit anonymement les dossiers pour aider les familles en difficulté à mieux assurer la scolarité de leur enfant	1 titulaire + 1 suppléant	après-midi
Parents d'élèves non élus Rôle : participer à la vie de l'établissement		Conseil de classe Faire le lien entre les profs, l'administration et les parents de classe	2 parents + 2 suppléants par classe	3 par an
		Conseil de vie collégienne Elaborer des projets pour développer l'autonomie, la responsabilité et l'engagement de l'élève au sein du collège	1 parent + 1 suppléant	Au moins 2,3 fois par an (plus si nécessaire)

EN ACCOMPAGNANT LES DIFFÉRENTES SORTIES ORGANISÉES PAR LE COLLÈGE, SUR LEUR APPEL



MERCI POUR VOTRE ATTENTION